

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
VALLE-DI-ROSTINO

Procès-verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian MORACCHINI.

Secrétaire de la séance : Prosper GIOVANNONI

Présents : Christian MORACCHINI, Prosper GIOVANNONI, Ours-Jean CAPOROSI, Michel NOVELLINI, Pierre-François PIETRI, Jean-Jacques GIOVANNONI

Représentés : Estelle MORACCHINI représentée par Christian MORACCHINI, Caroline RONGICONI représentée par Michel NOVELLINI, Carole MANNONI représenté par Prosper GIOVANNONI.

Excusées : Raphaële BERNARDI, Pauline-Marie RONGICONI

Secrétaire de séance : Prosper GIOVANNONI

Ordre du jour :

Elections sénatoriales

Délibérations du conseil :

**Objet : Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales -
N° DE_2026_015**

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction du 6 mai 2026 n° INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant que les conseillers municipaux des communes du département de Haute Corse sont convoqués le 5 juin 2026 et qu'il appartient au Maire de fixer l'heure et lieu de réunion ;

Considérant que dans les communes de moins de 9000 habitants les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux ;

Considérant que le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Valle di Rostino est fixé à 1 délégué et 3 suppléants par l'arrêté préfectoral susvisé ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Ours Jean CAPOROSI, Michel NOVELLINI et MM. Pierre-François PIETRI, Jean-Jacques GIOVANNONI. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée : *Monsieur Christian MORACCHINI*

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Monsieur Christian MORACCHINI : 9 voix

Monsieur Christian MORACCHINI ayant obtenu la majorité absolue, au 1^{er} tour, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Prosper GIOVANNONI

Monsieur Ours Jean CAPOROSI

Monsieur Jean-Jacques GIOVANNONI

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants au délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Ours Jean CAPOROSI : 9 voix
- Monsieur Prosper GIOVANNONI : 9 voix
- Monsieur Jean-Jacques GIOVANNONI : 9 voix

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Les candidats suivants :

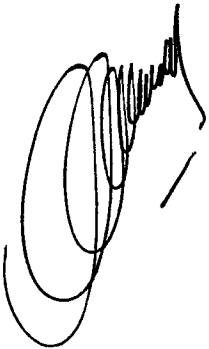
- Monsieur Ours Jean CAPOROSI
- Monsieur Prosper GIOVANNONI
- Monsieur Jean-Jacques GIOVANNONI

ayant obtenu la majorité absolue, au 1^{er} tour, sont proclamés élus en qualité de suppléants au délégué pour les élections sénatoriales, et ont déclaré accepter le mandat.

Délibération : adoptée

Christian MORACCHINI
Président de séance

Prosper GIOVANNONI
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'G' with additional flourishes.